

**Entre occupation et libération. La prison secondaire de Liège (Saint-Léonard) entre 1914 et 1919, mémoire de maîtrise en Histoire, sous la direction du professeur Xavier Rousseaux, UCLouvain, 2021.**

La rédaction de notre mémoire s'est développée autour des archives de la prison secondaire Saint-Léonard, à Liège, en particulier les registres d'écrou de la maison de peines. Les registres choisis, s'étendant de mai 1914 à août 1919, présentaient un vaste éventail de recherche. Ils permettaient une première étude statistique (par une base de données relationnelle type Access) des détenus condamnés dans une période d'avant-guerre, d'occupation, de libération et, enfin, de justice gérée par les tribunaux allemands pendant l'année 1918 avec l'installation d'un appareil législatif occupant. Entre 1914 et 1919, la guerre et la libération bouleversent effectivement le fonctionnement de cette prison secondaire. Avec l'exploration exhaustive des nombreux dossiers d'archive, nous avons pu nous interroger sur les similarités – et particularités – de la prison de Liège par rapport aux autres établissements pénitentiaires occupés au sein du Royaume. Les sources ont ainsi révélé de précieuses informations à la fois sur la typologie criminelle des détenus, pilier central de notre étude, mais aussi sur l'architecture et l'administration d'une prison, mise à mal par une occupation pérenne et « chorophage » de l'établissement pénitentiaire.

Divisé en deux sections cellulaires pour abriter, d'une part, les détenus condamnés par le droit belge et, d'autre part, les prisonniers politiques pris en charge par l'occupant allemand, le cas de Saint-Léonard illustre les nombreux impacts d'une guerre de longue durée à l'échelle carcérale. De là, nous nous sommes interrogés sur le fonctionnement de Saint-Léonard – en parallèle avec l'autorité allemande et sa « prison dans la prison » – en termes d'espace, d'organisation et de population entre 1914 et 1919. La question de l'autorité au sein de l'établissement pénitentiaire se dédouble avec l'occupation, alors que deux figures de pouvoir - à savoir les administrations belge et allemande - sont forcées de s'organiser sur la gestion de la prison, de leurs espaces et détenus respectifs, et sur l'entretien des prisonniers et des employés civils et religieux.

Au travers des dossiers des membres du personnel, des registres d'écrou de la maison de peine, de la commission des archives des services patriotiques et de la législation pénitentiaire, notre mémoire cherche à comprendre, d'une part, les vagues de délinquance et de répression toujours plus importantes en période de guerre et d'après-guerre qui amènent le condamné entre les murs de Saint-Léonard et, d'autre part, comment les différents acteurs – des deux côtés de la cellule – s'y côtoient et s'y accommodent. La surpopulation inhérente aux changements drastiques occasionnés par la guerre provoque, de fait, d'innombrables difficultés dans la gestion de l'autonomie carcérale, illustrées notamment par un personnel (religieux ou administratif) en sous-effectif ou en manque de formation, le choc de deux autorités et l'arrivée d'une population spécifique que rien ne préparait au régime cellulaire : les prisonniers politiques pris en charge par l'occupant allemand. Autant de variables qui amorcent alors de nombreuses réformes pénitentiaires dans les années 1920.